

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Absents excusés : Messieurs BUCHER Lionel et DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 05/01/2024

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Annule et remplace la délibération n°06/2024 – ERREUR MATERIELLE

OBJET : PROJET ACHAT PROPRIETE TAXIL – DEMANDE DE SUBVENTION « NOS COMMUNES D'ABORD » AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition de la propriété TAXIL Laurent située à LES OMERGUES, référence cadastrale : section B parcelle 140 – d'une surface de 2 135 m².

Le montant estimé d'acquisition est de 180 000 €HT.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que cette acquisition peut bénéficier de subvention du Conseil Régional dans le cadre de Nos communes d'Abord.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'acquisition de la propriété TAXIL Laurent située à LES OMERGUES, référence cadastrale : section B parcelle 140 – d'une surface de 2 135 m² pour un montant estimé de 180 000.00 €HT ;**
- **Sollicite l'aide financière maximale du Conseil Régional dans le cadre de Nos communes d'Abord ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**
 - * **Région Nos communes d'Abord : 90 000.00 € soit 50 %**
 - * **Commune : 90 000.00 € soit 50 %**
 - Total : 180 000.00 €HT**
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 02 février 2024,

Le Maire,

Alain COSTE

Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

